



Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc chargée de l'étude du Préavis 09/2024 était composée de Mme Corinne Lori Reymond, M. Vincent Chabloz et M. Thomas Droxler.

Elle s'est réunie le 28 novembre 2024, en présence de Mme Floriane Liard Coucet, municipale et M. Marc Genton, syndic.

Préambule

Le véhicule actuel, un Piaggio Porter, acquis en 2010 et comptant actuellement 29'000Km, a servi efficacement la commune pendant 15 ans. Cependant, il devra être soumis à une expertise en décembre 2024. La Municipalité estime que les frais nécessaires à son entretien risquent d'être trop élevés, ce qui justifie la recherche d'un véhicule de remplacement.

Dans ce contexte, la Municipalité propose l'achat d'un véhicule électrique, le modèle Alkè ATX340E. Ce choix s'inscrit dans une volonté de promouvoir la mobilité douce et de refléter une image moderne et écologique de la commune. L'employé communal a pu le tester et il semble répondre aux besoins pratiques de notre commune.

Toutefois, la commission a jugé essentiel d'examiner cette proposition sous plusieurs angles, en se concentrant notamment sur les aspects financiers, techniques et stratégiques.

Discussion

2.1 Le coût du véhicule

Le modèle Alkè ATX340E est proposé au prix de base de CHF 37'316.-, mais diverses options pour les besoins de la commune font grimper le montant total à CHF 83'220.-. Les détails des suppléments, tels qu'indiqués sur le devis, sont les suivants :

- CHF 2'270.- pour la version avec empattement long et stabilisateur du pont arrière, Compatible avec un pont de chargement de 250 x 140 cm
- CHF 34'580.- pour les équipements supplémentaires suivant:
 - Augmentation de la vitesse de 30 à 40 km/h
 - Extension de garantie 24 mois total; 2000h ou 20'000 km
 - Batterie au lithium de 20 kWh
 - Fenêtre coulissante et direction assistée
 - Gyrophare LED
 - Couleur blanche
 - Autoradio avec USB, Bluetooth et 2 haut-parleurs
 - Pare-soleil
 - Frein à main électrique automatique
 - Chauffage électrique de cabine 1000W
 - Levage électrohydraulique pour le pont basculant



- Pneus d'hiver
- Coffre à outils au dos de la cabine

Les Autres coûts :

- CHF 920.- pour l'expertise et homologation
- CHF 1'890.- pour la préparation, montage et livraison à Lully :

La commission souligne que, bien que ces équipements répondent aux besoins pratiques de la commune, leur coût cumulé rend l'investissement particulièrement élevé.

2.2 Les alternatives étudiées

La Municipalité a exploré plusieurs solutions avant de faire sa proposition, notamment :

- Un véhicule de la marque Goupil, présent dans la commune de Tolochenaz. Ce modèle s'est révélé inadapté en raison de sa faible puissance et de son manque d'adhérence dans certains chemins non carrossables de la commune.
- L'achat d'un véhicule électrique, transformé en utilitaire par une entreprise suisse. Bien que cette option soit moins onéreuse, elle entraîne une perte de garantie de véhicule, ce qui représente un risque non négligeable.

Cependant, la commission déplore l'absence de devis pour l'entretien du Piaggio actuel, ce qui aurait permis d'évaluer précisément la viabilité économique de cette option. Elle note également que l'acquisition d'un véhicule d'occasion (électrique ou thermique) n'a pas été sérieusement envisagée, bien que cela puisse représenter une alternative intéressante.

2.3 Durée de vie et impact écologique

Le véhicule Alkè ATX340E est prévu pour durer 15 ans, ce qui correspond à la durée de service du véhicule actuel. Toutefois, la commission s'interroge sur l'impact écologique global de l'achat d'un véhicule neuf électrique, notamment en tenant compte de l'énergie grise impliquée dans sa production et son transport, ainsi que le peu de kilomètres effectué (moins de 2000 par année).

À cet égard, l'achat d'un véhicule d'occasion ou la préparation du Piaggio actuel pour son expertise pourraient être des solutions plus respectueuses de l'environnement, bien qu'aucune analyse comparative n'ait été présentée dans le cadre de ce préavis.

2.4 Usage à long terme

La commission observe que les espaces verts de la commune s'étendent, notamment avec l'ajout de nouvelles surfaces comme les projets de renaturation du Boiron et du Pontet, ainsi que les récents aménagements au cimetière. Actuellement, l'entretien de ces nouveaux espaces est confié à des entreprises externes dans le cadre de contrats de trois ans. Cependant, une fois ces contrats arrivés à échéance, la commune devra réévaluer la gestion de l'ensemble de ses espaces verts.

Dans ce contexte, la commission s'interroge sur l'adéquation du véhicule Alkè à ces futurs besoins : sera-t-il suffisamment polyvalent et performant pour répondre à ces nouvelles exigences ?



2.5 Processus de consultation

Enfin, la commission regrette de ne pas avoir eu la possibilité d'échanger directement avec l'employé communal ayant testé le véhicule. Ces retours auraient permis de mieux cerner les besoins réels et d'évaluer la pertinence du modèle proposé.

Conclusion

Après un examen approfondi, la commission reconnaît que le modèle Alkè ATX340E est un véhicule pertinent et bien adapté aux besoins actuels de la commune. Cependant, plusieurs éléments restent problématiques :

1. Le coût global très élevé du projet, difficile à justifier en l'état
2. Le manque d'alternatives comparables, qu'il s'agisse de véhicules électriques, thermiques, neufs ou d'occasion
3. L'absence de devis précis pour évaluer le coût de réparation du Piaggio actuel
4. Les incertitudes sur l'adéquation du véhicule à long terme, en particulier en lien avec l'entretien des espaces verts en constante augmentation

Ainsi, malgré les qualités indéniables du modèle Alkè ATX340E, la commission propose de refuser le crédit demandé pour l'acquisition de ce véhicule et invite la Municipalité à revenir avec une analyse plus complète et détaillée, incluant :

- Un devis pour l'entretien du Piaggio;
- Des alternatives supplémentaires, qu'elles soient électriques ou thermiques, neuves ou d'occasion ;
- Une vision plus claire de l'évolution des besoins à long terme.

Les commissaires

Mme Corinne Lori Reymond, M. Vincent Chabloz et M. Thomas Droxler.